

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Raphael Bérubé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5e611804550d9458f56f4ff9>

Date d'obtention : 2022-09-02 17:50:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de faire passer le questionnaire étapes sexto pour faire le tour des événements qu'on nous rapporte. Ne pas regarder les images et appeler la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je prendrai toujours le temps de faire le tour des événements avec le questionnaire étapes sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à la gravité des faits reportés (de sa gravité) et aux résultats obtenus lors du passage du questionnaire étape sexto.